



**FACULTÉ DE MÉDECINE
DE MARSEILLE**

UNIVERSITÉ DE LA MÉDITERRANÉE
AIX-MARSEILLE II

Faculté de Médecine de la Timone

CENTRE DE FORMATION ET RECHERCHES EXPERIMENTALES MEDICOCHIRURGICALES (CFREMC)

**27 bd Jean Moulin
13385 Marseille cedex 05, France**

Tél.: (33)-04-91-32-44-64/04-91-32-46-09

Fonctionnement du centre

- Conditions d'entrée des animaux

Arrivée de nouveaux animaux :

Avant toute commande, s'assurer auprès du responsable du service et de son secrétariat, que l'animalerie a la capacité d'accueillir ces animaux, et préciser la durée d'hébergement prévue et les consignes particulières (ex : cage collective, cage individuelle) en envoyant un mail à

maria-erica.lopez@univmed.fr

caroline.senft@univmed.fr

au minimum une semaine avant la date d'arrivée des animaux, ceci afin de préparer dans de bonnes conditions l'accueil des animaux (planning animalier ; choix de la zone de stabulation etc...).

Lors de l'entrée des animaux fournir une copie du bon de livraison de préférence à un bon de commande.

Pour toute commande non signalée une semaine à l'avance, l'entrée des animaux sera traitée de façon non prioritaire en fonction des capacités restantes. En cas d'indisponibilité (locaux ; animaliers ; consommables ou autres) les animaux ne seront pas acceptés.

Stabulation des animaux :

Pour chaque espèce, les cages ont été standardisées (un type de cage individuelle et un type de cage commune). Les cages spécifiques d'une espèce ne peuvent pas être utilisées pour une autre espèce.

NB : L'utilisation des matériels de l'animalerie (cages, chariots, ...) n'est possible qu'après l'accord du personnel du service.

Conformément à la réglementation, chaque cage doit être identifiée: des étiquettes types au nom de chaque laboratoire sont disponibles (il ne reste qu'à les compléter).

Sortie des animaux de l'animalerie commune :

Sortie en expérimentation suivie d'un sacrifice ou en expérimentation longue dans les pièces agrémentées : au moment de la sortie des animaux de l'animalerie commune, les inscrire sur le registre prévu à cet effet situé dans chaque box.



La sortie des animaux du CFREMC se fera exclusivement dans des cages prévues à cet effet et non dans des cages utilisées pour l'hébergement des animaux dans leur box. Il est indispensable que ces cages soient correctement lavées et désinfectées avant de le retourner au CFREMC.

Aucun animal sorti ne sera autorisé à revenir dans la structure.

Stockage des cadavres :

L'incinération des cadavres est réalisée par une société privée qui récupère les cadavres une fois tous les 15 jours. A cet effet, des congélateurs sont à disposition ainsi qu'une chambre froide pour les gros animaux.

Rappel : la sortie des animaux euthanasiés hors du CFREMC a été auparavant obligatoirement inscrite dans le registre prévu à cet effet.

- Conditions d'accès des utilisateurs de la plateforme.

1. Chaque personne accédant à l'animalerie doit le mentionner dans le « Registre des entrées et sorties » (date, heure d'entrée et de sortie, nom, laboratoire d'appartenance).

2. Il est impératif pour entrer dans les différents box de la zone conventionnelle et aussi dans l'annexe de porter une blouse jetable, des surchaussures, une charlotte, des gants et un masque.

3. Il est interdit de faire des manipulations sur les animaux dans les box d'hébergement (sacrifice, prélèvements, administrations ...).

A cette fin il existe un bloc opératoire et un laboratoire avec une hotte à côté du bloc.

Un deuxième laboratoire d'expérimentation va être prochainement mis à disposition des utilisateurs.

4. Pendant leur séjour dans les locaux du service, les visiteurs ne sont pas autorisés à boire, manger et fumer. Ils devront éviter d'être bruyants et d'avoir un comportement susceptible de stresser les animaux. Ils devront se soumettre aux consignes que pourront leur donner les membres du personnel permanent.

5. L'accès à l'animalerie est strictement interdit à toute personne qui n'a pas de rapport avec les animaux ou de nécessités de services. L'animalerie doit posséder une copie de l'autorisation d'expérimenter de toutes les personnes utilisant des animaux hébergés en son sein. **Le chercheur responsable de l'expérimentation doit être autorisé à expérimenter sur l'animal vivant (formation de niveau I).** Une formation séparée à la chirurgie est requise si l'expérimentation inclut de la chirurgie. L'autorisation est valable 5 ans, elle est renouvelable sur demande écrite du titulaire. A noter que si l'expérimentateur change de laboratoire ou de modèles animaux, il doit faire une demande de modification ou d'extension de son certificat d'autorisation. Les gestionnaires de l'animalerie peuvent vous aider pour établir ces dossiers.



Les techniciens ou étudiants amenés à expérimenter doivent pratiquer sous la direction et le contrôle d'une personne elle-même titulaire de cette autorisation. Elles doivent être cependant titulaires de "**l'autorisation de participer directement aux expérimentations**", la qualification nécessaire étant obtenue après avoir reçu la **formation de niveau II**. Cette formation de niveau II ne permet pas d'obtenir l'autorisation nominative d'expérimenter.

6. L'accès à l'animalerie ne pourra se faire QUE pendant les heures du cycle de lumière. L'autorisation d'accès à l'animalerie en dehors de ces horaires et/ou le weekend doit être expressément demandé au Responsable du CFREMC.

7. Détails importants :

Il est fortement recommandé afin de garantir le bien-être animal que toute personne (personnel technique du CFREMC et utilisateurs) accédant dans les box d'hébergement évite de se parfumer et de se maquiller.

Les téléphones portables, ipods et autres outils électroniques sont interdits dans les box.

- Utilisation des blocs opératoires :

Les blocs opératoires doivent être réservés à l'avance, pour cela un agenda est à disposition à l'entrée au bloc.

Les utilisateurs sont tenus de s'inscrire sur le cahier d'utilisation du bloc en précisant les temps d'utilisation du bloc opératoire.

Après utilisation du bloc, les utilisateurs doivent le laisser dans l'état où ils l'ont trouvé.

Pr Yves Jammes

Dr. Erica Lopez